

Palestiniens d'Israël, des détenus à part

14 décembre 2016



Mahmoud al Weesi, palestinien d'Israël, journaliste et aujourd'hui coordinateur de la communication du comité des libertés « Lajnat al horiya » à Nazareth, a été arrêté à l'âge de 18 ans et a passé 7 années en prison. Il dénonce les conditions d'arrestation et de détention des Palestiniens incarcérés dans les prisons israéliennes.

PRISON INSIDER. Vous êtes citoyen israélien - palestinien israélien - et avez passé 7 années en prison. Quels étaient les motifs de votre détention ?

MAHMOUD AL WEESI À 18 ans, j'ai été arrêté et accusé d'être membre d'une organisation terroriste et de l'avoir fréquentée depuis l'âge de 14 ans. Or, je n'étais membre d'aucune organisation. J'étais juste un

enfant qui voulait savoir ce qui se passait autour de lui. En 2005, je voulais étudier la médecine en Roumanie. Pendant six mois, je suis parti là-bas pour apprendre la langue et c'est à mon retour que j'ai été arrêté.

Pouvez-vous décrire les conditions de votre arrestation ?

J'étais en voiture quand soudain des gens, habillés en civil, ont bloqué mon véhicule et m'en ont sorti en me tirant par le cou et les oreilles. Ils m'ont tabassé. J'ai d'abord cru qu'il s'agissait d'une affaire de voyous... Mais c'était la police. Personne ne m'a informé des motifs de mon arrestation. Ces policiers m'ont embarqué dans leur véhicule puis conduit, en dehors de la ville, dans un lieu isolé, une sorte de hangar sans fenêtre. Ce n'était ni un commissariat ni un bureau de police. Pendant plus de douze heures, ils m'ont battu et questionné en me hurlant dessus. Après ce « kidnapping », j'ai été conduit dans un centre spécial où on m'a forcé, par les coups, à signer une déclaration affirmant que je n'avais pas été frappé ni brusqué pendant mon arrestation. Je suis resté dans ce centre d'interrogatoire environ trente jours. Durant les interrogatoires et cette soi-disant enquête, mes bourreaux ont pratiqué sur moi toutes sortes de tortures physiques et psychologiques.

Les interrogatoires pouvaient durer plus de 30 heures d'affilées.

J'étais assis sur une chaise avec les mains entravées dans le dos et reliées aux chevilles par une corde. Une position très douloureuse. Un énorme climatiseur diffusait de l'air très froid directement sur mon visage. On m'a aussi affamé. Quand l'interrogatoire était terminé, on m'enfermait dans une pièce totalement noire. Je suis resté dans cette pièce aveugle pratiquement 30 jours, on m'en sortait régulièrement pour d'autres interrogatoires musclés.

Certains sont restés enfermés dans cette pièce, où il est impossible de distinguer le jour et la nuit, durant plus de trois mois... Pour aller aux toilettes, je devais demander à un gardien qu'il m'y conduise. Je ne pouvais pas y rester plus de 60 secondes, pas une de plus, sinon le gardien ouvrait la porte pour m'en sortir.

A l'appui de ses propos, M. Mahmoud al Weesi montre la vidéo diffusée sur Internet de l'interrogatoire de Ahmed Manassa, [un jeune garçon de 13 ans](#).

Avez-vous demandé l'assistance d'un avocat ?

Selon la loi israélienne, les enquêteurs ont le droit de vous empêcher de voir un avocat pendant 21 jours. Pendant cette période, ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent. C'est seulement après ces 21 jours de mauvais traitements que j'ai pu rencontrer un avocat. Quant à ma famille, elle a été prévenue de mon arrestation une semaine après les faits. Je n'ai pu la voir que quelques minutes.

Quelle était la nature de votre détention, était-ce une détention administrative ?

Non, ce n'était pas une détention administrative, c'était une détention irrégulière. Ils m'accusaient et disaient qu'ils avaient des preuves de ma culpabilité, mais ils n'en avaient aucune. Mon avocat m'a dit qu'ils voulaient me condamner à 10 ans de prison. Il a négocié avec eux et ils m'ont proposé 7 ans... j'ai accepté. Mais il y a des prisonniers qui ne passent pas par le tribunal, ils sont en détention administrative et rien n'atteste qu'ils sont détenus puisqu'il n'y a pas eu de procès. Dans le cadre de la détention administrative, l'avocat du détenu n'a pas accès aux pièces du dossier car ces informations sont prétendues secrètes et réservées aux enquêteurs.

Avez-vous eu accès à des soins de santé pendant votre détention ?

En prison, il n'y a pas de soins de santé ! Izmir Chaddate était prisonnier depuis dix ans, il souffrait de maux d'estomac et demandait sans cesse à voir un docteur. En réponse, on lui donnait du paracétamol qui ne le

soulageait pas. Au bout de deux ans, il a enfin pu passer des examens qui ont révélé qu'il avait un cancer. Pendant deux années, il a pris du paracétamol alors qu'il avait un cancer... Après le diagnostic, il n'a pas été soigné pour autant et son cancer s'est généralisé. Il est aujourd'hui dans une situation très critique.

Quand j'étais détenu, une centaine de prisonniers a entamé une grève de la faim pour demander l'application de leurs droits : que leurs familles puissent les visiter, qu'ils aient une nourriture suffisante, qu'ils soient traités avec dignité...

L'unité spéciale Masada, chargée d'intervenir à l'intérieur des prisons pour punir les prisonniers, par la répression, est entrée en action. Un millier de membres harnachés de gilets et de masques de protection a investi la prison au milieu de la nuit. Par la petite fenêtre de ma cellule que je partageais avec 10 autres, ils ont envoyé une sorte de gaz, qui nous donnait l'impression de nous asphyxier, que nous allions mourir. Puis, ils ont jeté une bombe électronique pour nous paralyser totalement. Nous étions dans l'impossibilité de bouger, même un doigt. Puis, ils sont entrés dans la cellule, nous en ont sorti, nous ont déshabillé et laissé en sous-vêtements par terre jusqu'au lendemain. Alors que nous étions au sol, nous avons été insulté et frappé, l'un de mes amis a eu les dents cassées.

Quelle est la fréquence des droits de visites ?

Toutes les deux semaines, mais les familles palestiniennes sont emmenées par le bus de la Croix Rouge, un service qui n'existe qu'une fois par mois.

Les palestiniens qui vivent en Israël ont-ils les mêmes conditions de détentions que les juifs d'Israël ?

La loi dit que les palestiniens qui vivent en Israël doivent être traités comme les juifs d'Israël. Mais ce n'est pas la réalité, les juifs en prison ne subissent pas les mêmes traitements. Les palestiniens qui ont la nationalité israélienne sont détenus avec les prisonniers palestiniens dans les mêmes conditions qu'eux. Les Israéliens vivent seuls, peuvent téléphoner à leur femme, recevoir la visite de leur famille et amis sans restriction. Les palestiniens ne peuvent recevoir que la famille en lien direct. Les juifs, après trois mois, peuvent demander une interruption de peine et sortir, disposition qui n'est pas accessible aux Palestiniens. C'est un fait, l'application des peines entre Palestiniens de nationalité israélienne et les juifs israéliens, est très différente. Yoham Sckolneck, un soldat juif, a été arrêté en 1993 pour avoir tué un Palestinien lors d'une interpellation alors qu'il était entravé. Le tribunal l'a condamné à perpétuité avant de commuer sa peine à 11 ans de prison. Par comparaison, Samir Tsatsahoui, un Palestinien de nationalité israélienne qui a été condamné à perpétuité en 1988 pour avoir jeté une petite bombe dans un marché qui n'a tué personne : il est toujours en prison. Les exemples sont nombreux.

Lire aussi : [Prison Insider](#)

• Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Palestine : la case prison](#) >

• Adresse de cet article :

<http://www.plateforme-palestine.org/Palestiniens-d-Israel-des-detenus-a-part-4796>